

Mairie de Saint GERMAIN des PRES  
Canton : EXCIDEUIL  
Arrondissement : NONTRON  
Département : DORDOGNE

### CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2019

Nombre d'élus :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Absents : 1  
Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf,  
Le 12 avril à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire,  
sauf à voter le compte administratif sous la présidence de Monsieur  
Patrick DUTEIL, premier adjoint au maire.

**Présents :** MM. VALENTIN, REY, REBEYROL, TEILLET,  
ESCLAVARD, MILLION, MOREAU, DUTEIL, DUPUY, Mmes  
JOUFFRE, GIRY, ZBINDEN, FARAND.

**Absents :** Mme MASSIAS.

**Secrétaire de séance :** Mme GIRY.

Début de séance : 20H40

#### ORDRE DU JOUR :

- **Vote des compte administratif et compte de gestion**
- **Vote des taxes locales**
- **Vote du budget primitif**
- **Vote subventions aux associations**
- **Convention assistance juridique**
- **Questions diverses**

#### 1) **Compte administratif et compte de gestion :**

Reste à réaliser = 15.426,10 €  
Excédent de fonctionnement = 181.783,85 €  
Déficit d'investissement = 138.429,51 €

Affectation du Résultat : le résultat de fonctionnement est basculé sur le budget primitif de l'année 2019 pour un montant de 43.354.34 €.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal ont approuvé :  
- le compte administratif 2018,  
- le compte de gestion de l'année 2018,  
- et l'affectation du résultat.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 2) Vote des taxes locales :

Monsieur le Maire propose de maintenir, en 2019, le taux des taxes locales tel que défini pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 11,62 % ,
- Taxe foncière (bâti) : 17,68 % ,
- Taxe foncière (non bâti) : 81,81 % .

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal ont validé ces taux.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## 3) Vote du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement : 439.936,48 €

Recettes de fonctionnement : 439.936,48 €

Dépenses d'investissement : 273.641,53 €

Recettes d'investissement : 273.641,53 €

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal ont adopté le budget primitif 2019 présenté.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## 4) Vote subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal ont votés le montant suivants des subventions :

Sté communale de chasse	500 €
Chasseurs de sangliers	200 €
FOPAC	200 €
La Croix Rouge	150 €
Protection civile	150 €
Groupe Folklorique	400 €
Gymnastique volontaire	200 €
Restos du cœur	200 €
Les Amis de la Loue	100 €
Comité Associatif Germinois	850 €
▪ Amicale Laïque	
▪ Comité des Fêtes	
▪ Sauvegarde du patrimoine	
XV Haut Périgord	150 €
FNATH	150 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **5) Convention assistance juridique :**

Suite à un litige en matière d'urbanisme entre un propriétaire et la commune de Saint Germain des Prés, Monsieur le Maire propose qu'une convention d'honoraires soit conclue entre la commune et un avocat.

La communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord est elle-même en lien, pour ses propres dossiers, avec Maître Gabrielle CHAPON, avocat à Bordeaux.

Pour pouvoir solliciter un avocat, le Conseil municipal doit prendre cette décision par délibération ; l'avocat soumet ensuite un devis.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal ont voté en faveur d'une convention à conclure entre Maître Gabrielle CHAPON et la commune.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **6) Questions diverses :**

#### **- Convention "Bourse au permis de conduire"**

Monsieur le Maire présente le projet intitulé "Bourse au permis de conduire" / « Un permis pour un diplôme » que la communauté de communes CCILAP et le lycée de Chardeuil mèneront prochainement au profit des élèves de Chardeuil.

L'élève bénéficiaire sera accueilli au sein de la commune et devra, tant réaliser une activité d'intérêt public, que suivre une formation au permis de conduire.

La communauté de communes et la commune partenaire verseront chacune une aide de 300 euros pour participation aux frais de formation au permis de conduire.

Les membres présents du Conseil municipal sont d'accord pour que la commune accueille un élève dans le cadre de ce projet.

#### **- La communauté de communes CCILAP demande que soit désignés des représentants de la commune dans le cadre de la préparation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; Jean-Jacques MOREAU et Jean-Pierre VALENTIN se proposent comme représentants.**

#### **- Dans le cadre du nouveau règlement départemental de défense contre l'incendie, deux contrôles doivent être effectués tous les deux ans sur les points d'eau incendie de la commune : une reconnaissance gratuite par le Service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.), et un contrôle technique payant, effectué soit par le S.D.I.S., soit par un autre opérateur privé.**

Pour effectuer ce contrôle, le S.D.I.S. propose de facturer à la commune 20 € par poteau incendie.

Les membres présents du Conseil municipal sont d'accord pour que le contrôle soit confié au S.D.I.S..

Fin de la séance à 22 h 40.